

*Autre Arrêt du Conseil* qui proroge pour la dernière fois jusqu'au premier Fevrier 1719, le cours des anciennes Especes d'Argent, notamment les demis, quarts, & demis quarts d'Escus, du 19. Decembre 1718.

*Ordonnance du Roi du 20. Decembre 1718.* qui défend toutes les levées & enrôliemens de geos de guerre dans l'étenduë de ses Etats, sans commission expresse de S. M.

*Arrêt du Conseil du 3. Janvier & Déclaration* qui convertit la Banque generale en Banque Royale; autre Arrêt pour l'établissement des Officiers de cette Banque. Autre concernant les Billets, & la maniere de tenir les Registres.

*Ordonnance du Roi du 15. Janvier 1719.* pour permettre aux Officiers reformez tant d'Infanterie, Cavalerie, & Dragons, des Troupes Françoises, de rester encore dans leurs Provinces pendant la presente année 1719. & pour défendre à tous Officiers reformez de suivre les Regimens qui marcheront à l'Armée d'Espagne sans un ordre exprés de S. M.

*Arrêt du Conseil* qui fixe le prix des Domaines qui seront alienez à vie, par raport aux differens âges, du 16. Janvier 1719.

Autre du même jour qui regle le suplément de Finances, qui sera payé par les Engagistes & Possesseurs des Domaines, pour y être confirmez.

Le Parlement de Paris a aussi rendu un Arrêt portant entr'autres defenses à tous les Religieux de quelqu'Ordre que se puisse être, de sortir du Royaume sans la permission expresse du Roi, soit pour aller assister à leurs Chapitres